

Adopter le Règlement 01-275-128 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), afin d'ajouter des usages dans la catégorie C.3(2) et de remplacer la catégorie C.3(1)A par la catégorie C.3(2)A dans la zone 0533, située dans une partie de la rue Des Ormeaux

Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve Assemblée publique de consultation



Description du projet de modification réglementaire

Objectifs:

- Bonifier l'attractivité commerciale du secteur
- Une première phase modification du règlement d'urbanisme pour favoriser une revitalisation axée sur le potentiel commercial - secteur de l'Association des Commerçants de Tétreaultville.

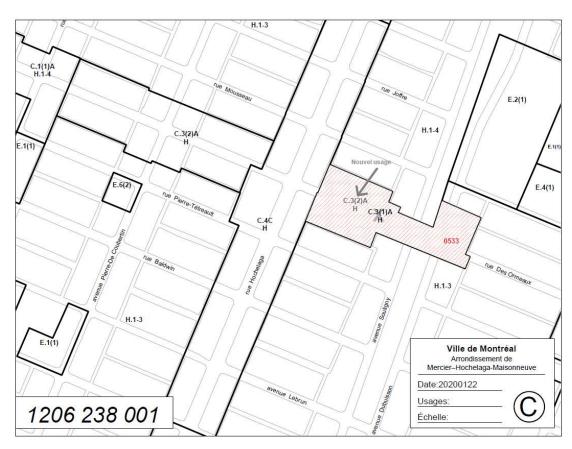
« TOD »



Description du projet de modification réglementaire

Les modifications :

Remplacer la catégorie d'usages C.3(1)A par la catégorie d'usages C.3(2)A dans la zone 0533, située dans une portion de la rue Des Ormeaux.



Description du projet de modification réglementaire

Les modifications :

Ajout de certains usages dans la catégorie C.3(2)

La catégorie C.3(2) - Noyau urbain mixte comprend :

1. les usages spécifiques suivants :

1. accessoires et appareils électroniques et informatiques

1.1. accessoires personnels

- 2. épicerie
- 3. fleuriste
- 4. antiquités
- 5. librairies, papeteries
- 6. articles de sports et de loisirs
- 7. articles de bureau
- 8. magasin à rayons
- 9. meubles et accessoires et appareils domestiques

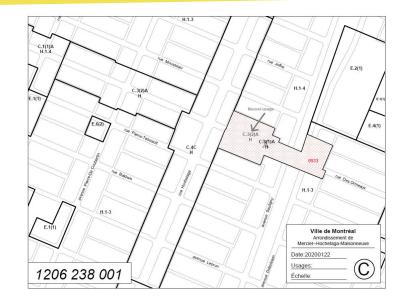
9.1 objets d'artisanat, brocante

9.2 pharmacie

- 10. quincaillerie
- 11. restaurant, traiteur

11.01 services personnels ou domestiques

- 11.1 soins personnels
- 12. vêtements, chaussure



2. les usages additionnels suivants :

- 13. ateliers d'artistes et d'artisan
- 14. bureau
- 15. centre d'activités physiques
- 16. clinique médicale

16.1 école d'enseignement spécialisé

- 17. galeries d'art
- 18. institution financière
- 19. services personnels ou domestiques, sauf blanchisserie et buanderie

Merci pour votre attention